

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
N° COUR : 500-11-055723-189
N° BUREAU : 185620-017
**DANS L'AFFAIRE DE
L'ARRANGEMENT OU DU
COMPROMIS DE :**

COUR SUPÉRIEURE
« *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (LRC
1985, ch. C-36), en sa version modifiée* »

**V.A. INC.,
LOCATION V.A. INC.,
9288-7561 QUÉBEC INC. ET
9001-6346 QUÉBEC INC.,**
Personnes morales dûment constituées ayant leur principale
place d'affaires située au 600, rue Louis-Pasteur, dans la ville
de Boucherville, dans la province de Québec, J4B 7Z1;

Ci-après collectivement appelées
les « Compagnies débitrices »

**AVIS DE DÉPÔT DU PLAN D'ARRANGEMENT, DE CONVOCATION DE
L'ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS DES COMPAGNIES DÉBITRICES ET DE LA
REQUÊTE POUR APPROBATION PAR LE TRIBUNAL DU PLAN
D'ARRANGEMENT**

Avis est par les présentes donné que, conformément à l'Ordonnance initiale, datée du 21 décembre 2018, autorisant le dépôt du plan de transaction et d'arrangement des Compagnies débitrices ainsi qu'à l'Ordonnance relative au traitement des réclamations et relative à la convocation et la tenue des assemblées datée du 9 mai 2019, l'assemblée des créanciers, afin de voter sur le Plan de transaction et d'arrangement, est convoquée le 25 juillet 2019 à 11 h.

Vous trouverez ci-joint le Plan de transaction et d'arrangement daté du 9 juillet 2019 (le « Plan »), le rapport du Contrôleur portant sur le Plan, le formulaire de vote, le formulaire de procuration ainsi que l'Ordonnance relative au traitement des réclamations et relative à la convocation et la tenue des assemblées.

Tous les documents afférents à la restructuration des Compagnies débitrices sont par ailleurs disponibles sur le site du Contrôleur au :

<https://www.raymondchabot.com/dossiers-publics/v-a-inc-et-al/>

Pour être accepté, le Plan doit être approuvé par la majorité requise des créanciers visés, soit la majorité en nombre des créanciers visés représentant les deux tiers en valeur des réclamations prouvées des créanciers visés présents et votant lors de l'assemblée des créanciers.

À cette fin, vous êtes convoqués à l'assemblée générale des créanciers des Compagnies débitrices qui se tiendra **le 25 juillet 2019 à 11 h au bureau du Contrôleur situé au 600, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 2000, dans la ville de Montréal (Québec) H3B 4L8.**

Vous êtes aussi par la présente informés qu'une audition sur l'homologation du Plan se tiendra **au Palais de justice de Montréal, situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec)**, à une date et dans une salle à être déterminées.

V.A. INC. ET AL.

Avis de dépôt du Plan d'arrangement, de convocation de l'assemblée des créanciers des Compagnies débitrices et de la requête pour approbation par le Tribunal du Plan d'arrangement

2

Les seuls créanciers autorisés à être présents et à voter lors de l'assemblée des créanciers sont ceux ayant une réclamation prouvée, telle que définie au Plan et à l'Ordonnance relative au traitement des réclamations et relative à la convocation et la tenue des assemblées, ou leur fondé de pouvoir aux termes d'une procuration dûment déposée auprès du Contrôleur avant l'assemblée des créanciers.

La détermination à savoir si un créancier a une réclamation prouvée et le montant de ladite réclamation prouvée est faite en conformité avec l'Ordonnance relative au traitement des réclamations et relative à la convocation et la tenue des assemblées.

Les créanciers détenant une réclamation prouvée ou ayant reçu une autorisation de la Cour peuvent exercer leur droit de vote de l'une des manières suivantes :

- En faisant parvenir au Contrôleur un formulaire de vote dûment rempli. Afin d'être considéré, le formulaire de vote devra avoir été reçu par le Contrôleur **au plus tard à 10 h le 25 juillet 2019**, soit avant le début de l'assemblée des créanciers;
- En donnant une procuration à une personne de leur choix en complétant le formulaire de procuration et en le faisant parvenir au Contrôleur, avant l'assemblée; ou
- En votant en personne à l'assemblée.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec les représentants du Contrôleur :

Raymond Chabot inc.
600, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 2000
Montréal (Québec) H3B 4L8
Télécopieur. : 514 878-2100

Dominic Deslandes, CPA, CA, CIRP, SAI
Téléphone : 514 393-4725 – courriel : Deslandes.Dominic@rcgt.com

ou

Philippe Daneau, CPA, CA, CIRP, SAI
Téléphone : 514 954-4638 – courriel : Daneau.Philippe@rcgt.com

Fait à Montréal, ce 10 juillet 2019.

RAYMOND CHABOT INC.
Contrôleur



Dominic Deslandes, CPA, CA, CIRP, SAI